



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur juridique. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de la branche professionnelle.



ACCÈS DIFFÉRENCIÉ À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Les employés et les ouvriers constituent 81 % des stagiaires, taux supérieur à leur poids dans la population totale (70 %).
- Les cadres et les professions intermédiaires sont moins concernés.
- Les femmes représentent les 2/3 des stagiaires et 56 % des salariés.
- Les salariés formés en 2014 sont très majoritairement à temps plein (85 %).

Profil des stagiaires du « Plan de formation »

Répartition des stagiaires par catégorie sociale

Catégorie sociale		
Cadres	17 %	32 %
Professions intermédiaires	2 %	17 %
Employés-ouvriers	81 %	50 %

Répartition des stagiaires par genre


Genre		
Femme	65 %	75 %
Homme	35 %	25 %

Répartition des stagiaires par temps de travail

Temps de travail		
Temps complet	85 %	89 %
Temps partiel	15 %	11 %

 Secteur juridique

Branche professionnelle

 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



MOBILISATION IMPORTANTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- ❶ Le Plan de formation a été mobilisé par près de la moitié des entreprises. Il a permis de former une très grande majorité des salariés. Ces chiffres tendent à montrer que ce sont principalement les plus grandes entreprises qui forment leurs salariés.
- ❷ Le contrat de professionnalisation est utilisé par moins de 5 % des entreprises. Le nombre de salariés concernés est également faible.
- ❸ La période de professionnalisation n'est pas du tout utilisée.

Volet « Professionnalisation » et « Plan de formation »

Dispositif de formation	Taux d'entreprises formatrices	Taux d'accès des salariés à la formation
Plan de formation	49 %	92 %
Contrat de formation	4 %	5 %
Période de professionnalisation	0 %	0 %



Deux indicateurs sont mesurés en moyenne sur 3 ans (2012-2013-2014) :

- ❶ le taux d'accès à la formation, rapport entre les salariés ayant suivi une formation au cours des 3 dernières années et le nombre total de salariés présents dans les entreprises de la branche (moyenne des 3 ans sans double compte) ;
- ❷ le taux d'entreprises formatrices, rapport entre les entreprises ayant au moins connu un départ en formation au cours des 3 dernières années et l'ensemble des entreprises de la branche (moyenne des 3 ans sans double compte).